



Abidjan, le

NOTE D'INFORMATION N° 052 /MBPE/DGD/DU 17 MARS 2023
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Plan d'audit de l'année 2023

Réf. : Compte rendu de la réunion du
10 mars 2023 du Comité d'Audit.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance des Directeurs Centraux, Directeurs Régionaux et Chefs de service qu'à l'issue de ses délibérations du vendredi 10 mars 2023, le **Comité d'Audit** a validé pour l'année **2023**, le plan d'audit ci-dessous :

- Evaluer la prise en charge des marchandises à la Direction des Services Aéroportuaires (DSA) ;
- Evaluer la prise en charge des marchandises à l'export au Bureau des Douanes de **San Pedro** ;
- Evaluer l'efficacité du dispositif d'élaboration ainsi que les délais de traitement des projets de courriers en réponses aux demandes des usagers à la Direction de la Réglementation et du Contentieux (DRC) ;
- Evaluer l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion du contentieux portant sur les contrôles, les vérifications et la surveillance **DSA, DSDPSS**.

Je précise à toutes fins utiles que les missions ci-dessus reprises sont issues de la cartographie des risques majeurs de la Direction Générale des Douanes.

J'invite en conséquence les Directions concernées à prendre toutes dispositions utiles pour garantir la mise en œuvre de ce plan d'audit.

